



**PLANS DE LOCATION**

1- LES PLANS ET DIMENSIONS SONT PRÉLIMINAIRES ET PEUVENT ÊTRE SUJETS À CHANGEMENT SANS PRÉAVIS. LA SUPERFICIE INDIQUÉE EST BRUTE, APPROXIMATIVE ET DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT. SE RÉFÉRER AUX PLANS D'ARPENTEUR POUR LA SUPERFICIE FINALE.

2- LA CAPACITÉ DE POPULATION MAXIMALE DU 3 AU 8 ÉTAGES EST DE 274 PERSONNES TOTAL.

3- LE LOCATAIRE EST RESPONSABLE D'AMÉNAGER SES ESPACES DE MANIÈRE À RESPECTER UNE DISTANCE DE PARCOURS MAXIMALE DE 45 MÈTRES POUR ATTEINDRE L'ESCALIER D'ISSUE LE PLUS PROCHE. CETTE DISTANCE NE DOIT PAS ÊTRE MESURÉE EN LIGNE DROITE. ELLE DOIT ÊTRE MESURÉE EN CONSIDÉRANT LES AMÉNAGEMENTS ET LE MOBILIER COMME ÉTANT DES OBSTACLES À CONTOURNER.

4- AMÉNAGEMENT À TITRE INDICATIF. SE RÉFÉRER À L'ARCHITECTE POUR LA VALIDATION D'UN RÉAMÉNAGEMENT DES SUITES.